



PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE



CERTIFICATION DES PRESTATAIRES PHYTO

Objectifs

Délivrer les informations et les conseils nécessaires en vue de l'élaboration des documents nécessaires à l'obtention de la certification.
Accompagner les prestataires de services dans la certification de leur entreprise.

■ Qui est concerné ?

Les entrepreneurs de prestations phytosanitaires nécessitant l'agrément. Entreprises agricoles et viticoles réalisant des applications de produits phytosanitaires en prestation de service.

■ Prestation proposée

L'accompagnement à la certification des prestataires a été scindé en 3 offres distinctes :

1/- Supports :

- Afin d'accompagner la mise en œuvre de la certification au sein de l'entreprise un kit outil, livré sous forme d'une clé USB, contenant une trentaine de fichiers modifiables et à personnaliser ainsi : que 100 fiches journalières de suivi de chantier.
- Cet outil permet de trouver des réponses aux questions des prestataires de service et de leur fournir des modèles types.
- La Chambre d'agriculture propose cette clé aux prestataires avec un tarif privilégié pour ceux qui ont fait la formation « être en conformité avec la prestation de service ».
- Une option « personnalisation » est possible avec délivrance d'un support papier (classeur).

2/- Support + Formation « être en conformité avec la prestation de service » :

Une prestation de la certification à travers un module de formation.

La formation dure une journée et permet aux stagiaires de :

- Connaître la démarche de l'agrément des entreprises de prestation qui épandent des produits phytosanitaires.
- Découvrir les référentiels de certification au travers des exigences « organisation » et « application ».
- Faire un autodiagnostic de la situation pour mesurer « le chemin à parcourir » avant la certification.

Le module est proposé sous forme d'un diaporama, favorisant les échanges et les supports personnalisés vous sont remis.

3/- Support + Formation + accompagnement :

Après la journée de formation un accompagnement personnalisé est réalisé. Le conseiller vous assiste à la rédaction des fiches et veille au respect des 11 exigences critiques.

Cette prestation se déroule au siège de l'entreprise de travaux agricoles.

Vos conseillers référents

● Schiltigheim

■ Patrice DENIS

03 88 74 13 13

patrice.denis@alsace.chambagri.fr

● Sainte Croix en Plaine

■ François ALVES *

03 89 20 98 02

francois.alves@alsace.chambagri.fr

■ Jérôme ATTARD *

03 89 20 97 41

jerome.attard@alsace.chambagri.fr

**** Responsable des conseillers à l'utilisation des produits pharmaceutiques**

*** Conseil à l'utilisation des produits pharmaceutiques**

La Chambre d'agriculture Alsace est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.



PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE

Prestation proposée (suite)

Document remis :

- **Pour la partie formation**
Livraison d'un diaporama pédagogique.
- **Pour la partie Clé de la Certif**
Livraison de la clé, aide téléphonique pour appropriation des outils par les conseillers chargés d'accompagner les prestataires.
Un bloc de 100 fiches de suivi de chantier auto carbonées.
- **Pour la partie prestation**
Accompagnement individuel au remplissage pendant une demi-journée et livraison des fiches techniques sous formation informatique, support papier.
- **Durée** : sous 2 semaines après réception du devis signé.

Engagement du client : Ne pas fournir les outils à d'autres structures.

Nos

- Un accompagnement des prestataires sous forme de formation depuis plusieurs années.
- Des compétences dans le montage des dossiers.
- Des outils créés en cohérence avec les exemples des ETA.

Tarif - Durée

Tarif sur demande

Conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet.

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera préciser dans le contrat.